

SECTION 08731

ACTIONNEURS DE PORTE AUTOMATIQUE – USAGE COMMERCIAL



Afficher les remarques masquées au rédacteur en utilisant « Outils »/« Options »/« Afficher »/« Texte masqué ».

Copyright 2006-2016 ARCAT, Inc. – Tous droits réservés.

PART 1 GÉNÉRALITÉS

1.1 LA SECTION COMPREND

- A. Actionneurs de porte de type à chariot :
 1. Actionneurs de porte de type à chariot de service continu pour portes articulées à levage vertical standard (Modèle LiftMaster GT).

1.2 SECTIONS CONNEXES

- A. Section 06100 – Charpenterie brute : Installation et exigences de semelle et de fond de clouage.
- B. Section 16050 – Matériaux électriques essentiels et méthodes : Installation et exigences de connexions électriques.

1.3 RÉFÉRENCES

- A. International Electrotechnical Commission (IEC).
- B. National Electrical Manufacturers Association (NEMA) : NEMA ICS 6 – Contrôle industriel et systèmes : Enceintes.
- C. Underwriters Laboratories (UL) : UL 325 – Norme de sécurité pour les actionneurs et systèmes de portes, rideaux, barrières, persiennes et fenêtres.

1.4 SOUMISSIONS

- A. Soumettre en vertu des dispositions de la section 01300.
- B. Données de produit : Fiches de données techniques du fabricant pour chaque produit qui sera utilisé, y compris :
 1. Instructions et recommandations de préparation.
 2. Exigences et recommandations d'entreposage et de manipulation.
 3. Méthodes d'installation.
 4. Méthodes de nettoyage.
- C. Dessins d'atelier : Soumettre les dessins d'atelier montrant la disposition, les profils et les composants des produits, y compris l'ancrage, les conditions de bordure et les accessoires.

1.5 LIVRAISON, ENTREPOSAGE ET MANIPULATION

- A. Ranger les produits dans leur emballage d'origine non ouvert et avec les étiquettes intactes jusqu'au moment de l'installation.

- B. Prévoir la livraison des actionneurs de porte pour que les espaces soient suffisamment achevés de manière à permettre l'installation des actionneurs dès leur réception.

1.6 GARANTIE

- A. Garantie limitée standard du fabricant de deux (2) ans contre les défauts matériels et de fabrication, à l'exception du modèle LiftMaster ATS2113X auquel est assortie une garantie limitée d'un (1) an.

PART 2 PRODUITS

2.1 FABRICANTS

- A. Fabricant acceptable : LiftMaster; Windsor Drive; Oakbrook, IL 60523. Sans frais : 800.282.6225. Courriel : specs@LiftMaster.com. Site Web : LiftMaster.com.
- B. Substitutions : non permises.
- C. Les demandes de substitutions seront prises en compte conformément aux dispositions de la Section 01600.

2.2 ACTIONNEURS DE PORTE DE TYPE À CHARIOT

- A. Actionneur de service léger : Actionneur à chariot, de service léger LiftMaster ATS pour portes résidentielles et commerciales, avec récepteur radio à codage anti-cambrioleur.
 - 1. Actionneur électrique : Ensemble de service léger, homologué cULus et étiqueté cULus, complet avec moteur électrique et commandes de moteur précâblées en usine; poste de commande d'ouverture/fermeture/arrêt à un seul bouton; dispositif de détection à infrarouge autosurveillé homologué UL et CSA, intégré au système d'actionneur et accessoires nécessaires pour un fonctionnement approprié; l'actionneur doit pouvoir entraîner la porte à une vitesse d'environ 203 à 229 mm (8 à 9 po) par seconde.
 - a. Contacteurs de limite : Mécanisme de limite de course totalement réglable, à entraînement linéaire permettant de synchroniser l'actionneur à la porte.
 - b. Moteur électrique : Moteur à couple de démarrage élevé, de 115 V, monophasé et ½ HP avec fonction d'inversion instantanée et protection du moteur contre les surcharges. Le démarrage du moteur doit s'effectuer par un circuit à semi-conducteurs contenu dans une enceinte NEMA-1.
 - c. Récepteur radio : Récepteur radio intelligent embarqué LiftMaster 315HM, récepteur à un seul canal avec antenne externe et équipé pour accepter les télécommandes de technologie sans code fixe Security+ et les télécommandes à commutateur DIP trinaire. La mémoire du récepteur doit pouvoir accepter jusqu'à 23 télécommandes Security+ ou un nombre illimité de télécommandes à commutateur DIP trinaire.
 - d. Poste de commande à un seul bouton : Le poste à un bouton fournissant la fonction d'ouverture/fermeture/arrêt/inversion de course doit être homologué NEMA de type 1.
 - 2. Application de fonctionnement de sécurité autosurveillé : L'actionneur doit inclure une fonction d'inversion de sécurité automatique de la porte (à la fermeture)/d'arrêt automatique de la porte (à l'ouverture) en cas d'obstacle entravant la course de la porte qui doit être fournie par des capteurs photoélectriques à faisceau infrarouge sans contact totalement surveillés, montés à une hauteur maximale de 152 mm (6 po) et minimale de 102 mm (4 po) au-dessus du sol, de manière à inverser la course d'une porte qui se ferme lorsqu'un obstacle a été détecté.
 - 3. Rail : Configuration de la poutre en I en acier ultra-robuste avec mécanisme de raccordement automatique du chariot en cas de fonctionnement manuel.

PART 3 EXÉCUTION

3.1 EXAMEN ET PRÉPARATION

- A. Ne pas procéder à l'installation avant que les substrats aient été préparés de manière appropriée et que les écarts par rapport aux tolérances recommandées par le fabricant aient été corrigés.
- B. Si la préparation est la responsabilité d'un autre installateur, aviser l'architecte par écrit des écarts en ce qui concerne les tolérances et les conditions d'installation recommandées par le fabricant. Préparer les surfaces à l'aide des méthodes recommandées par le fabricant pour obtenir les meilleurs résultats pour les substrats dans les conditions du projet. Le début de l'installation constitue l'acceptation des conditions.

3.2 INSTALLATION

- A. Installer conformément aux instructions du fabricant et en relation appropriée avec la construction adjacente. Mettre l'actionneur à l'essai pour assurer son bon fonctionnement et faire les réglages nécessaires jusqu'à ce que des résultats satisfaisants aient été obtenus. Faire la démonstration du fonctionnement au personnel du propriétaire de l'actionneur.

3.3 PROTECTION

- A. Protéger les produits installés jusqu'à l'achèvement du projet.
- B. Retoucher, réparer ou remplacer les produits endommagés avant le quasi-achèvement du projet.

FIN DE LA SECTION